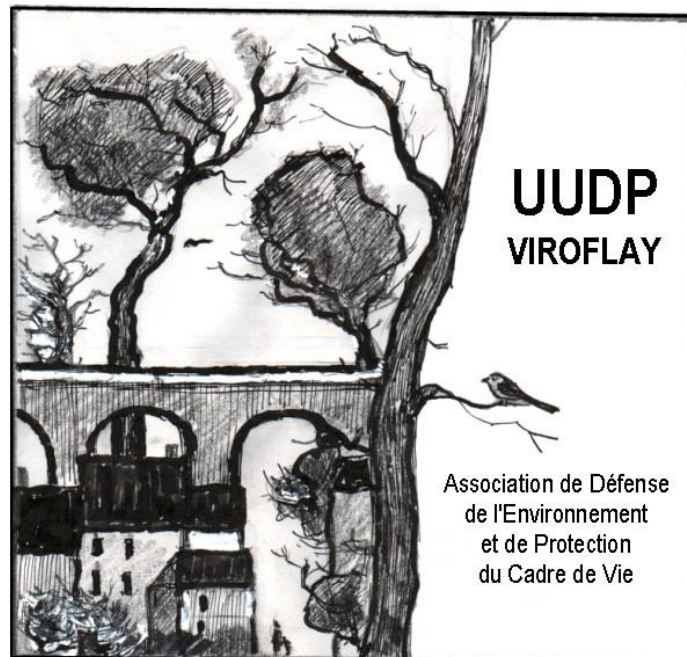


# UUDP- VIROFLAY

## Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

Association n°4641 déclarée le 27/01/1962 (loi 1901),  
agrée selon l'art. L-121.8 du code de l'Urbanisme (Arrêté préfectoral du 23/11/1984)  
\*\*\*

Siège social : 27 rue Costes et Bellonte - 78220 Viroflay  
Correspondance : 4 rue du Colonel Fabien- 78220 Viroflay  
Tél : 01 30 24 32 57 - CCP : 18 808 75 K Paris  
Site Internet : [www.uudpviroflay.fr](http://www.uudpviroflay.fr) et Mail : [contact@uudpviroflay.fr](mailto:contact@uudpviroflay.fr)



## ***COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

**du jeudi 06 Avril 2023**

**à la Salle Dunoyer de Segonzac**

***L'Assemblée Générale de notre Association UUDP-Viroflay du 06 avril a réuni une trentaine d'adhérents présents ou représentés. Monsieur le Maire est venu participer à notre Assemblée Générale.***

***Le Président remercie les participants à cette Assemblée Générale et demande d'avoir une pensée spéciale suite à la disparition de deux épouses de membres du Bureau actuel et ancien : Evelyne BOURGUELLE et Claudette DAUGY ainsi que pour les adhérents qui nous ont quitté.***

***L'ordre du jour de cette Assemblée générale comprend :***

**La partie réglementaire :**

- Rapport Moral,***
- Rapport Financier,***
- Election de membres au Comité de Direction.***

**Elle est suivie des principaux sujets concernant notre Environnement et notre Cadre de Vie sur lesquels l'UUDP a travaillé pendant l'année dernière.**

**\*\*\*\*\***

### **Rapport Moral pour l'Assemblée Générale 2023**

L'année qui vient de s'écouler a été une année de reprise après la coupure due au Covid. L'UUDP a été présente dans un certain nombre d'actions concernant, naturellement, l'Environnement et le Cadre de Vie.

**Pour l'Urbanisme :**

Les constructions, aussi bien prises en compte par la Municipalité que par les promoteurs continuent et amèneront petit à petit une augmentation de la population de Viroflay qui devrait atteindre environ 19000 habitants avec les disponibilités fournies dans le PLU de 2013.

L'UUDP est intervenue sur certains chantiers pour assurer la sécurité des passants ou à la demande des riverains pour éviter les risques ou essayer de faire évoluer dans le bon sens les problèmes apportés par la conduite du chantier.

**Projets d'aménagements dans les quartiers de Viroflay**

Ces projets qui modifieront l'aspect de certains secteurs de la ville concernent :

- L'aménagement du Village.
- Le gymnase des Prés-aux-Bois.
- La Forge.
- La crèche des Réservoirs.
- L'immeuble de la gare Rive Droite.
- La partie haute du terrain de Bon-Repos.
- L'aménagement de voirie autour de la Place de la Fête.

**La voirie et le partage de nos rues :**

L'UUDP a participé aux réunions de préparation des circulations douces dans notre ville. Actuellement, un certain nombre de rues de Viroflay ont ou vont être rénovées pour permettre une circulation plus aisée des cyclistes et des piétons quand les largeurs des

rues le permettent. Des pistes ont été matérialisées sur l'avenue du Général Leclerc et sur la route du Pavé de Meudon ; une autre est à l'étude par VGP avec l'ONF le long du bois de Meudon.

Les triangles d'autorisations de tourner à droite pour les vélos ont été installés aux feux tricolores à la demande de l'UUDP.

La vitesse des véhicules doit être prochainement limitée à 30km/h dans toutes les rues de Viroflay, sauf sur la RD 10, la RD53 vers Vélizy et l'allée Noire le long du Bois de Meudon. Il faudra que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour que cette limitation de vitesse soit respectée.

#### Les forêts qui nous entourent :

L'UUDP reçoit régulièrement les informations mensuelles de l'ONF ainsi que leurs programmes de coupes.

Actuellement, les gros problèmes en forêts sont les coupes rases importantes pour enrayer la maladie de l'encre des châtaigniers qui affecte leur système racinaire, mais aussi la prolifération du laurier du Caucase que certains groupes de travail, dont font partie des adhérents de l'UUDP, essayent d'éradiquer.

Par ailleurs, il faut noter que les méthodes de travail de l'ONF sont mises en cause par une pétition émise par un certain nombre d'Associations d'Ile-de-France.

#### Les antennes-relais pour la téléphonie mobile :

L'UUDP reçoit de la Mairie les différentes modifications des antennes-relais proposées par les divers opérateurs de téléphonie mobile, elles concernent surtout la 4G et la 5G. Nous donnons nos remarques sur ces nouvelles installations. L'UUDP demande à la Municipalité de faire faire les mesures des ondes électromagnétiques émises après la mise en service de ces nouvelles installations et en attend les résultats.

#### La géothermie :

L'UUDP a demandé s'il serait possible de mettre en place des installations de géothermie à Viroflay. Il nous a été répondu que les surfaces nécessaires pour les travaux mais aussi pour l'exploitation n'étaient pas disponibles dans notre ville.

### Rapport Financier pour l'A.G. 2023

Les finances de l'UUDP se portent bien. Les recettes de l'année 2022 ont été de 1320€ avec 60 adhésions, les dépenses se sont montées à 1017€ comportant des frais de tenue de compte importants de 55,20€ pour le Crédit Mutuel et de 118,35€ pour le CCP. Il faudra fermer le compte du CCP pour éviter ces frais.

### Approbaton des rapports

Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité par les adhérents présents ou représentés.

### Elections au bureau de l'UUDP

L'année dernière l'ensemble des membres du Bureau a été renouvelé pour trois ans et malheureusement aucun nouveau candidat ne s'est présenté cette année.

La partie réglementaire de l'Assemblée Générale étant terminée, elle se poursuit en présentant :

## Différents sujets concernant notre Environnement et notre Cadre de Vie

### L'urbanisme à Viroflay :

Le PLU de Viroflay, adopté en 2013, a permis la création de beaucoup de nouveaux immeubles de logements, en particulier autour des gares SNCF, sur l'avenue du Général Leclerc et près de la place de la Fête, mais aussi rue des Prés-aux-Bois. Des modifications simplifiées de ce PLU ont favorisé, entre autres, la construction de logements sociaux qui manquent encore à Viroflay pour atteindre le seuil imposé de 25%.

Le nombre de logements en 2013 était de 6773, dont 693 sociaux. En 2023, 1143 nouveaux logements ont été construits, dont 615 sociaux et, maintenant, 221 logements ont obtenu le permis de construire, dont 130 sociaux. Viroflay possède actuellement environ 18% de logements sociaux.

Le nombre d'habitants a évolué de 16300 en 2013 à 17100 en 2022 on devrait arriver dans les prochaines années à environ 19000 habitants. Malgré cette évolution de la population, le nombre d'enfants diminue dans les écoles primaires et maternelles.

Certains projets de construction d'immeubles posent de gros problèmes à leur voisinage, en particulier lorsqu'ils sont installés dans une zone comportant une nappe phréatique peu profonde telle que rue de Jouy ou place de la gare RD. L'UUDP demande que des études et des précautions soient prises pour éviter les problèmes sur ces chantiers et reste à la disposition des habitants concernés pour les aider.

### Remarques de la salle :

- Une question est posée concernant la villa en meulière de la place de la gare Rive-Droite qui doit être démolie pour faire place à un immeuble BRS avec petit supermarché.

Monsieur le Maire répond en faisant l'historique de la préparation et de l'établissement du PLU de Viroflay qui a été adopté en 2013 :

Il rappelle que, suite à la loi SRU exigeant plus de logements sociaux (70000 à construire par an) qui avaient été inscrits, pour Viroflay, dans le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) et notés dans le porté à connaissance du Préfet. De plus Viroflay possède 3 gares et il était recommandé de densifier autour de ces gares pour faciliter l'usage des trains et éviter la dispersion de pavillons éloignés des transports en commun. Dans le PLU, des zones UA ont remplacé des zones UG autour des 3 gares et ont été maintenues ou renforcées le long de l'avenue du Général Leclerc. Monsieur le Maire regrette que quelques pavillons charmants en meulière aient disparu mais pense que le Préfet n'aurait pas admis des protections spécifiques pour des immeubles non « classés » ou non « inscrits »; s'ils l'étaient, il ne faut pas oublier qu'il y aurait des exigences réglementaires importantes pour les propriétaires. Il reste encore beaucoup de maisons en meulière dans les quartiers pavillonnaires. M. le Maire fait remarquer qu'il existe encore beaucoup de bâti vétuste à remplacer avant de s'attaquer aux quartiers pavillonnaires auxquels il est attaché. Actuellement, il manque 500 logements sociaux à Viroflay, mais il ne faut pas oublier que toute construction de logements engendre le besoin de faire 25% de logements sociaux en plus. Le respect des engagements auprès du Préfet permet à Viroflay de n'être pas une ville « carencée » comme le sont 25 villes des Yvelines pour lesquelles les pénalités deviennent énormes.

- *Quel est l'avenir de l'EHPAD des Aulnettes et de son terrain ?*

Monsieur le Maire indique que l'EHPAD des Aulnettes étant sur 7 niveaux n'est plus adapté et est bourré d'amiante comme tous les bâtiments de la même époque. Il doit être transféré à Fontenay-le-Fleury.

Pour l'avenir du terrain, il pourrait être vendu à un promoteur qui chercherait à densifier le plus possible, mais ce n'est pas ce qui est souhaité. Un projet d'intérêt général avec une faible densification est envisageable.

➤ *Pourquoi le nombre d'enfants dans les écoles primaires et maternelles diminue ?*

Monsieur le Maire explique que l'on avait un taux de 3 habitants par logement il y a 50 ans et qu'il est descendu aujourd'hui à 2,2 habitants par logement, on construit donc des logements et la population n'augmente que très peu. Par ailleurs, avec le prix des logements il est difficile d'attirer des jeunes ménages et quand ils viennent ils déménagent souvent à l'arrivée du 2<sup>ème</sup> enfant. Des parents d'une quarantaine d'année arrivent à Viroflay avec de grands enfants ce qui amène un grossissement des effectifs du collège qui aura besoin d'un agrandissement.

➤ *Pourquoi créer des logements BRS ?*

Ce type de logement, comptabilisé dans les logements sociaux, permet de faciliter l'accès à la propriété de personnes modestes car son prix de vente n'intègre pas le prix du terrain mais seulement l'achat des murs. Le prix du m<sup>2</sup> est de 4900 €/m<sup>2</sup> au lieu de 7000 ou plus pour le privé.

### Les projets d'aménagements dans les quartiers de Viroflay :

- L'aménagement du Village :

Il a débuté par la mise en sens unique avec pistes cyclables de la rue Jean Rey en sortie du Village. Les modifications dans la rue Rieussec sont toujours en phase de réflexion pour éviter une rue trop rectiligne qui permettrait des excès de vitesse.

Le planning de l'aménagement du Village tiendra compte des travaux dans le centre Philippe de Dieuleveult transformé pour y accueillir Arcados.

- Le Gymnase des Prés-aux-Bois :

L'aménagement pour rénovation et extension de ce gymnase a commencé par le désamiantage.

Le dépouillement des appels d'offres reçus amenant un dépassement par rapport au budget prévu, quelques mois de retard sont à prévoir dans le planning, le temps pour la Mairie de négocier ces marchés.

- La Forge :

Le permis de construire sera en instruction d'ici le mois de mai.

- La crèche des Réservoirs :

Deux entreprises du chantier de Bouygues ont été défaillantes, l'ouverture de la Crèche est repoussée de l'été 2023 second trimestre 2024.

- L'immeuble de la place de la gare Rive-Droite :

Suite à une augmentation des coûts, l'immeuble prévu en BRS (Bail Réel Solidaire) et logements locatifs sociaux pourrait comporter quelques logements privés.

- Le secteur de la Place de la Fête :

Ce secteur est en pleine transformation avec la réalisation du nouveau Centre Aquatique, des bâtiments le long de la rue de la Sablière et maintenant le chantier du haut du parc de Bon-Repos et bientôt un immeuble en BRS.

Dans le futur, c'est-à-dire vers 2025, est prévu l'aménagement de la voirie autour de la place de la Fête, il ne pourra être réalisé qu'après les travaux de réfection importants prévus par la SNCF sur les « 6 ponts ». Cependant, un renforcement de la route du Pavé de Meudon est prévu pour 2023.

**Remarque d'un adhérent :**

Pour l'allée Noire qui fait beaucoup de bruit pour le voisinage, pourrait-on envisager d'y mettre un revêtement antibruit comme cela se fait ailleurs ?

Monsieur le Maire craint que le budget prévu pour l'opération de renforcement ne soit pas suffisant pour envisager un revêtement antibruit mais il fera regarder cette possibilité.

**Le partage de la rue, circulations douces :**

Dans les espaces dont nous disposons dans les rues de Viroflay, chacun doit pouvoir circuler sans trop gêner les autres. Cela s'applique aux piétons avec ou sans voitures d'enfant ou en fauteuil roulant ; aux cyclistes pressés ou non, avec vélo-cargo ou pas ; aux automobilistes, motocyclistes, personnes en trottinettes. Il faut donc pouvoir offrir une solution pour satisfaire au mieux les besoins de chacun.

Pour les piétons, il faudrait obtenir des largeurs de trottoirs permettant la circulation de poussettes ou de fauteuils roulants, ou même leurs croisements. Il faut aussi que leur espace soit bien séparé des pistes cyclables.

Pour les cyclistes, un groupe de travail a envisagé des réalisations de pistes cyclables sur des itinéraires sécurisables. Un projet de piste est à l'étude par VGP reliant Versailles à Vélizy en bordure de la forêt de Meudon. Des parkings ou arceaux pour les vélos ont déjà été mis en place et vont être complétés. D'après une projection souhaitée par la Région Ile-de-France, ils devraient atteindre 400 places autour des gares. Un parking vélo sécurisé est prévu dans la construction des immeubles SNCF de la rue Hippolyte Maze. Il existe actuellement une centaine d'arceaux dans Viroflay, 100 nouveaux sont en commande, certains disposent d'une caméra de surveillance à proximité.

L'UUDP considère que la réalisation de la piste cyclable sur l'avenue du Général Leclerc entre la Grâce de Dieu et la rue des Combattants n'est pas à renouveler car elle ne sépare pas les piétons des cyclistes.

Pour les véhicules motorisés, un grand changement est prévu cette année puisque la limitation de vitesse passera à 30km/h sur toute la ville sauf pour les routes départementales (RD10 et RD53) et l'allée Noire qui resteront à 50km/h. Des aménagements devront être mis en place pour faire respecter cette diminution de la limitation de vitesse.

**Les transports SNCF :**

Les mises en conformité de nos 3 gares SNCF pour permettre l'accessibilité des quais par les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sont terminées. Cependant, des renouvellements de rails, à l'aide du train BOA, sont prévus à Rive-Gauche les nuits de semaine entre le 03 avril et le 17 juin prochains.

Par ailleurs, il reste, cette année, à faire le ravalement du bâtiment de la gare Rive-Droite.

***Remarque de Monsieur le Maire :***

Si vous n'avez jamais vu travailler le train BOA et qu'il vous empêche de dormir, profitez-en, c'est très intéressant à observer.

### **Les forêts qui nous entourent :**

Les gros problèmes que subissent les forêts d'Ile-de-France, donc les nôtres : Meudon et Fausses-Reposes, proviennent d'une part de la maladie de l'encre qui atteint le système racinaire des châtaigniers et nécessite des coupes rases avec broyage des racines puis des replantations après un an ; mais aussi de la nouvelle façon d'exploiter la forêt qui nécessite des « cloisonnements » de 4m de large tous les 24m, ils ont été contestés dans une pétition qui circule.

Le samedi 18 mars était la journée « Forêt Propre » en forêt de Meudon. Nous ne nous sommes retrouvés qu'une quinzaine de personnes qui ont été efficaces et ont bien mérité leur goûter. La forêt est moins sale mais la bordure de route reçoit beaucoup de déchets, il faudrait qu'elle puisse entrer dans le nettoyage des rues de Viroflay.

La maison forestière de la rue de Jouy, d'après le magazine de Viroflay, va reprendre vie et devenir un jardin urbain pédagogique et partagé pour les habitants, avec une journée portes-ouvertes le dimanche 14 mai.

### ***Remarques de la salle :***

>Des adhérents s'étonnent du nombre d'arbres qui sont marqués pour être coupés mais aussi des troncs et branchages restant sur les parcelles qui ont été entretenues. L'ONF a déjà indiqué que le but était de privilégier sur ces parcelles l'écosystème et d'autre part d'éviter le piétinement des parcelles pour le bien des arbres ; il souhaite que toutes les circulations se fassent sur les sentiers existants.

>Un adhérent signale qu'il a pu participer à une journée organisée en forêt par les agents de l'ONF pour expliquer leur métier et la façon dont ils travaillaient, il a trouvé cela très intéressant. Pour les prochaines journées de ce type, l'UUDP transmettra le message d'invitation par mail à tous les adhérents.

>Quelle est la pérennité du Chêne de la Vierge ?

C'est un très vieil arbre qui se situe à proximité immédiate d'un carrefour routier, il a été malmené par son implantation et beaucoup piétiné à son pied. Il est expertisé régulièrement comme les autres arbres de la ville et a été haubané pour soulager certaines branches. Un chêne de « remplacement » a été planté à proximité dans la perspective de la fin de vie du chêne historique (quelques années).

>Une question est posée sur les arbres d'alignement dans les rues :

Les arbres très âgés ont posé des problèmes avec leurs racines débordant sur les trottoirs et devenant dangereuses pour les passants. La Municipalité les a remplacés par des espèces moins encombrantes mais dont les racines, pas seulement pivotantes, commencent à boursoufler le bitume des trottoirs dans certaines rues. Il reste à remplacer les tilleuls des rues Chanzy et Lamartine ce qui pourrait se faire prochainement dans le cadre d'un projet de réfection de ces rues.

### **Les antennes-relais pour la téléphonie mobile :**

L'UUDP reçoit de la Mairie les différentes évolutions envisagées par les opérateurs de téléphonie mobile pour ajouter ou modifier leurs antennes-relais pour la 4G et la 5G. Nous donnons nos remarques sur ces projets et avons demandé à la Municipalité de

faire faire des mesures du niveau des ondes électromagnétiques émises quand ces antennes auront été mises en service.

**Remarque de Monsieur le Maire :**

C'est le service Urbanisme qui s'occupe des Antennes relais et qui doit s'assurer que les nouvelles antennes-relais sont mises en service pour envisager les mesures d'ondes électromagnétiques sur les différents sites.

**Autres sujets :**

**Places de rechargement des véhicules électriques :**

Il en existe un certain nombre dans Viroflay installées et gérées par la SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France).

**Installations de Géothermie :**

Il est impossible d'en installer à Viroflay car il faut disposer d'un terrain de 5000m<sup>2</sup> pour les travaux et de 3000m<sup>2</sup> en exploitation et qu'il serait nécessaire de créer un réseau de distribution de l'eau chaude qui n'existe pas à Viroflay. Par contre, Vélizy possède une installation et Versailles et Le Chesnay en étudient une.

Monsieur le Maire indique que Chaville va lancer une étude sur les solutions possibles de géothermie à laquelle Viroflay devrait participer.

***Merci pour votre participation.***

***Nous attendons des volontaires dans le Bureau de l'Association  
et pour les Correspondants de Quartiers.***

\*\*\*\*\*

L'UUDP-Viroflay possède un site Internet : [www.uudpviroflay.fr](http://www.uudpviroflay.fr) sur lequel vous trouverez les informations sur notre Association.

Vous pourrez aussi communiquer par mail vos remarques et questions relatives à votre Environnement et votre Cadre de Vie sur : [contact@uudpviroflay.fr](mailto:contact@uudpviroflay.fr)

\*\*\*\*\*

**Cotisations UUDP pour l'année 2023**

La cotisation annuelle est de 8 € pour les sympathisants,  
12 € pour les membres adhérents  
à partir de 20 € pour les membres bienfaiteurs.

Elle peut être versée soit à votre Correspondant de Quartier soit au Président de l'Association, au 4 rue du Colonel Fabien à Viroflay.

L'UUDP-Viroflay est un organisme d'intérêt général au sens du code général des impôts. Les cotisations et dons sont déductibles des revenus déclarés. Une attestation fiscale sera remise pour tout versement supérieur à 12 €.

**Bulletin d'adhésion (1) ou de renouvellement (1) - Année 2023**

Nom.....Prénom.....courriel.....

Adresse.....

soutient l'action de l'UUDP et verse sa cotisation de..... €, le .....2023

à l'ordre de l'UUDP-Viroflay par chèque bancaire(1), chèque postal(1), en espèces(1).

(1): rayer les mentions inutiles